



## Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

### I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier : 2503094 et sous le nom « **PAD ECO RESPONSABLE #1** ». Il se déroule le Samedi 11 octobre 2025 à la salle André Rémond, 6 chemin du Pont 93140 Bondy – 6 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition au plus tard la veille du tournoi et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.4 Le GEO principal de la compétition est **Aurélien Pons**.

### II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **PAD ECO RESPONSABLE #1** est un tournoi départemental qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Minibad.
- 2.2 Les séries proposées sont *Minibad* dans les tableaux : de *Simple Intergenre* niveau 1, *Simple Intergenre* niveau 2 et *Simple Intergenre* niveau 3.
- 2.3 *Tous les joueurs d'une même série s'affronteront sous un format de ronde suisse avec 3 tours minimum.*
- 2.4 *En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.*
- 2.5 *Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 10 inscrits.*
- 2.6 *Les matchs se joueront en 1 set gagnant de 21 points (sans points d'écart).*
- 2.7 *Les matchs se joueront sur terrain « poussin » filets à 1m40 et sans le couloir de fond de court.*

### III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du **22/09/2025** à 10h
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **4 Octobre 2025**.
- 3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de 36 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
- 3.4 La date du tirage au sort est fixée au **05 Octobre 2025**.
- 3.5 Les inscriptions se font directement sur Badnet.
- 3.6 Une facture sera envoyée aux clubs dans les 10 jours suivants la compétition pour le règlement des inscriptions.
- 3.7 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode standard**.
- 3.8 *Les frais d'inscription s'élèvent à 4€ pour 1 tableau (2€ étant reversé à la FFBaD).*



## IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **PAD ECO RESPONSABLE #1** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.  
➡ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;

## V. ARTICLE 5 : DÉROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre (ou au GEO si la compétition ne nécessite pas de JA), sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre (ou au GEO si la compétition ne nécessite pas de JA) muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont fournis par le comité départemental de badminton de Seine-Saint-Denis (COBAD93), Forza hybrid 5000.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une demi-heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **5 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes entre** l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre (ou le GEO si la compétition ne nécessite pas de JA) en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **PAD ECO RESPONSABLE #1** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.



- 5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.